



**PROVINCE DE QUÉBEC
CANTON DE WENTWORTH**

**AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
DU CANTON DE WENTWORTH**

Adoption du Règlement numéro 2022-003, «Règlement concernant l'adhésion du Canton de Wentworth au régime de retraite constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., c. R-9.3)»

Je, soussignée, donne avis que le Règlement numéro 2022-003, «Règlement concernant l'adhésion du Canton de Wentworth au régime de retraite constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., c. R-9.3)», a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022.

La municipalité du Canton de Wentworth a adhéré au régime de retraite afin que tous les membres du Conseil puissent y participer.

Ce règlement peut être consulté sur notre site Web à www.wentworth.ca ou en communiquant avec le Bureau municipal durant les heures normales de bureau au (450) 562-0701 ou par courriel à info@wentworth.ca.

Donné à Wentworth ce 14^{ième} jour de janvier 2022.

Natalie Black,
Directrice générale et greffière-trésorière